

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 AVRIL 2022

PRESENTS : Mme Pascale BAVOUZET, Mr Valéry JANVIER, Mr François RULLAUD, Mme Nadine SALLÉ, Mme Christelle DAIGURANDE, Mr. Francis COLIN, Mr. Maxime AMBLARD, Mr Cyril JOUBERT, Mme Nathalie JAMET, Mme Priscille VANHAY, Mr Sylvain SCHULER , Marina PICARD-CAUSSE

ABSENTS : Mme Catherine GIRAUD (procuration à Nathalie JAMET) Mme Anne-Marie BOIRON (procuration Mme Pascale BAVOUZET), Mr Jean-Marie LAMY (procuration à Mme Pascale BAVOUZET).

SECRETAIRE : Mr Cyril JOUBERT

Une erreur de date sur une manifestation a été notée sur le compte-rendu du conseil du 15 mars 2022. Celui – ci est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

Madame La Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : tarif pour le droit au stationnement des commerces ambulants.

Le conseil accepte ce nouveau point.

Chaque Conseiller a en main le compte de gestion 2021, le CA 2021 ainsi que le Budget 2022 sous format papier, réalisés par Valéry JANVIER qui a expliqué chaque point.

2022- 22 Vote du compte de gestion 2021 :

Approuvé à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 15 dont 3 pouvoirs

2022-23 : Vote du compte administratif 2021 :

Approuvé à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 12 dont 1 pouvoir

2022-24 Affectation de résultat :

Approuvé à l'unanimité.

Nombre de suffrages exprimés : 15

2022-25 Vote du taux des deux taxes pour 2022 :

Après délibération, le Conseil Municipal **décide** de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2022. La Taxe Foncière (bâti) reste à 32.75 % et la Taxe Foncière (non bâti) à 27,39 %.

2022-26 Vote du budget 2022 :

Le conseil adopte à l'unanimité le budget de la commune à hauteur de :

COMMUNE	Fonctionnement	1 038 600,00 €
	Investissement	216 400,00 €

2022-27 Demande de subvention DSIL pour une pompe à chaleur pour la salle du conseil

Pour rappel : la chaudière de la salle du conseil ne fonctionne plus depuis le début de l'année. Les pièces pour la réparer ne sont plus trouvables. Ce point avait été reporté lors du dernier conseil. Après délibérations, les élus décident d'installer une pompe à chaleur. Une demande

2022-28 Demande de subvention DETR 2022 pour l'achat de deux robots de tonte :

La commune souhaite investir dans deux robots de tonte pour les stades et la plaine de jeux, des sites qui se prêtent parfaitement à l'usage de robots. Une demande de Fonds de concours (4040.83 €) a déjà été déposée. Une demande de DETR va également être sollicitée à hauteur de 30 % soit 2424.50 € HT. Le coût total de l'achat des robots est de 8 081.66 € HT.

2022-29 Demande de Fonds de concours pour la cuisine du logement de la boulangerie

La municipalité a procédé à l'achat d'une cuisine pour le logement situé au-dessus de la boulangerie pour un coût de 2 318.51 € HT.

Une demande d'aide financière dans le cadre de la subvention « Fonds de concours » de Châteauroux Métropole (50 %) va être demandée soit 1159.25 €.

2022 -30 Objet : Création d'un poste permanent et Autorisation de recruter un agent contractuel sur un emploi permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (article L.332-8 2° du code général de la fonction publique)

Suite au départ en retraite de Nadine BEAUQUEL qui était à 28h, et pour anticiper un futur départ, la collectivité a décidé de créer à compter du 01 septembre 2022 un emploi d'Animateur Enfance jeunesse dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet (35h) pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Accueillir, encadrer, informer et animer les groupes d'enfants en périscolaire, centre de loisirs, petites et grandes vacances, séjours, pauses méridiennes
- réaliser l'entretien des structures communales (écoles, périscolaire, complexe sportif, mairie, SMA...)

Le conseil autorise le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi permanent pour une durée déterminée d'un an.

2022-31 Objet : Suppression et création d'un poste permanent au sein du service administratif :

Compte tenu de la réussite d'un agent du service administratif à un concours, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants. La Maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi de Rédacteur à temps complet au service administratif, et la création d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet au service administratif à compter du 01 mai 2022. Le tableau des effectifs sera mis à jour.

2022-32 Révision du Tarif au droit de stationnement :

La Maire propose d'appliquer une taxe de « droit de place pour l'occupation du domaine public », basée sur le mètre linéaire occupé et/ou sur l'utilisation du branchement électrique mise en place à la salle du conseil. Le montant est proposé est de 7 € par séance payable au trimestre échu. Après délibération, le conseil autorise La Maire à faire appliquer sa proposition.

Fin de séance : 23h15

Date du prochain conseil : à définir



La Maire,

Pascale BAVOUZET

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read "Pascale BAVOUZET".